

L'ajournement

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais revenir à une question que j'ai posée à la ministre de la Défense nationale le 22 février, une question qui me préoccupe beaucoup et qui a trait au maintien de la paix.

J'avais dit, dans ma question, combien, après certaines audiences du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants, d'autres députés et moi étions préoccupés de voir que les forces canadiennes dépendent de plus en plus des forces de réserve par suite, à mon avis, de l'engagement trop important pris par le gouvernement vis-à-vis du maintien de la paix dans le monde.

C'est une affaire de jugement. J'ai posé la question à la ministre, qui n'y a pas réellement répondu. Elle m'a fait tout un exposé sur l'oeuvre des forces canadiennes, du point de vue des affaires internationales. Elle a dit, et je cite:

Dans certains cas, nous avons redéployé nos militaires dans des régions où, selon les Nations Unies, nos services étaient plus essentiels que là où nous nous trouvions déjà.

Je ne sais pas trop ce qu'elle voulait dire par là. Elle a ensuite ajouté que nos forces armées ont été conçues pour répondre à nos besoins à l'échelle nationale et pour assurer notre sécurité. Là, elle ne m'apprenait rien. Puis, elle a déclaré:

Lorsqu'elles ne sont pas requises pour des missions, nous les mettons à la disposition des Nations Unies. Il en résulte des coûts pour le peuple canadien.

La ministre n'avait pas entièrement raison sur ce point. Si je comprends bien, on s'engage, dans le processus de planification, à faire participer un nombre X de soldats à des opérations de maintien de la paix. À un moment

donné nos plans prévoyaient l'engagement d'environ 2 000 soldats, mais dans la réalité, nous en avons 4 000.

Je sais que nous allons réduire le nombre de nos soldats stationnés à Chypre et qu'on réexamine le déploiement des troupes. Cependant, il y a deux points que j'aimerais faire valoir dans ce débat sur la motion d'ajournement.

Nous sommes aujourd'hui le 30 mars. De plus en plus d'experts disent que 50 p. 100 de nos troupes se composent de réservistes—en fait 55 p. 100, dans le cas du bataillon de relève en Croatie. J'ai une grande admiration pour les réserves. Je crois beaucoup en leurs capacités. J'ai toujours été en faveur de l'idée d'une force totale. En fait, je cherche très activement à rallier les réserves navales à l'idée d'une force totale de la marine. Cependant, dans ce cas-ci, cette proportion de 55 p. 100 est vraiment exagérée.

Je ne suis pas le seul à dire ça. Je l'ai dit le 22 février, mais ces derniers jours, pas moins de quatre experts ont déclaré que 50 p. 100, c'était beaucoup trop. Ils disent que nous mettons en danger les soldats qui font partie de nos troupes de maintien de la paix et que nous prenons des initiatives que nous ne devrions pas prendre. Un spécialiste reconnu dit que 10 p. 100 est à peu près raisonnable. Que ce soit 10 p. 100, 5 p. 100 ou 20 p. 100, le fait est que 50 p. 100, c'est trop.

• (1805)

Il y a 60 000 soldats de la paix dans le monde aujourd'hui. Le Canada en a 4 800, soit 8 p. 100 du total. Or, nous représentons 0,5 p. 100 de la population mondiale. À mon avis, nous faisons au moins notre part. On pourrait soutenir que nous faisons plus que notre part.

Il ne servira pas à grand-chose que je prenne la parole pendant le débat sur la motion d'ajournement, car le secrétaire parlementaire me répondra, puis nous passerons à d'autres questions. Mais avant que nous ne prenions d'autres engagements envers les opérations de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies—et il ne s'agit pas forcément des opérations calmes que nous avons connues par le passé—j'estime que nous devrions tenir un débat à la Chambre sur cette question. C'est l'argument que je faisais valoir à la ministre, mais elle l'a raté.

[Français]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, au nom de la ministre de la Défense nationale, je voudrais remercier l'honorable député pour sa question. Comme il est de son habitude, l'honorable député a